



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 32454

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant les dispositions relatives à la retraite des professeurs des lycées professionnels. Une circulaire du 31 mars 1999 vise à intégrer dans le 2e grade l'ensemble des professeurs en activité du 1er grade des lycées professionnels. Il lui demande dans quels délais et dans quelles conditions cette intégration va s'effectuer.

Texte de la réponse

L'instruction du 31 mars 1999 a attiré l'attention des recteurs d'académie sur la nécessité de promouvoir, par un tableau d'avancement, au second grade du corps des professeurs de lycée professionnel (PLP 2), l'ensemble des professeurs de lycée professionnel du premier grade (PLP 1) en activité et remplissant les conditions réglementaires fixées à l'article 26 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel. Au 1er septembre 1999, un certain nombre de PLP 1, ne remplissant pas les conditions, n'a pu être nommé PLP 2. En conséquence, les modalités de l'intégration de l'ensemble des PLP 1 actifs dans le second grade du corps des PLP, devant être soumises à la concertation interministérielle, restent à définir.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32454

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 novembre 1999

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4068

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6830